



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2302-006 – 385, CHEMIN DE BRILL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Maïke Storks, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 mars 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2302-006.

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul latérale à moins de 25 mètres de la rue, soit 8,40 mètres.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 385, chemin de Brill à Bolton-Ouest, sur la propriété composée du lot no. 5 192 745 du cadastre du Québec (matricule : 8813-42-7431) et localisé dans la zone AF-1.

Conformément à la Loi, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Bolton-Ouest, ce 24 février 2023.

Mme Maïke Storks
Directrice générale et greffière-trésorière